

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 18 ET 19 DECEMBRE 2017**Point 2 de l'ordre du jour****Vente de terrain à TPF Infra SA à Fribourg**

Dans le cadre du réaménagement du plateau de la Gare et de la voie ferrée Bulle - Broc en écartement normal, les voies industrielles de Planchy et de Saint-Joseph ont été désaffectées. Ainsi, en mars 2015, le Conseil général octroyait un crédit d'investissement pour l'aménagement du premier tronçon de la voie « verte » Gare - Arsenal, sur le tronçon Gare - rue Pierre-Ardieux. Cette voie n'avait plus de caractère industriel.

Pour ce qui est de celle de Planchy, les Transports publics fribourgeois (TPF) ont mis à l'enquête, parallèlement aux travaux de modification des voies, la construction d'un quai de chargement. Il se situera à proximité des ateliers ferroviaires de Planchy.

La modification des faisceaux de voie dans le cadre du projet cité ci-avant nécessite une emprise sur l'article RF 3310, propriété de la Ville, qui supportait l'ancienne voie industrielle de Planchy. Il est affecté à la zone de transport à l'intérieur de la zone à bâtir. Il n'a donc pas d'autre potentiel constructif.

Dans la mesure où le déplacement de la voie de chemin de fer entraîne des plus-values pour la réalisation de la voie « verte » Gare - Planchy-Nord, les TPF se sont engagés à y participer, que ce soit par le financement de travaux supplémentaires ou par la mise à disposition des travaux qu'ils réaliseront dans le cadre de leur chantier. Le Conseil communal mène actuellement ces discussions.

Dans l'intervalle, il est nécessaire de leur mettre à disposition la part de l'article RF 3310 (voir plan au verso). De manière constante, la Ville achète les terrains nécessaires à la réalisation de travaux routiers au prix de 50.--/m². Dans la mesure où les travaux réalisés par TPF Infra SA poursuivent un but d'utilité public et que ce terrain n'est pas utilisé pour une promotion immobilière, le Conseil communal propose de le vendre au même prix.

Le Conseil communal demande au Conseil général d'approuver la vente à TPF Infra SA à Fribourg d'une parcelle de 6'333 m², à détacher de l'article RF 3310, pour le prix de Fr. 50.-- le m², ce qui représente une somme totale de Fr. 316'550.--.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL**Le Syndic****Jacques Morand****Le Secrétaire général****Jean-Marc Morand**

Plan de situation au verso